

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 04145
Numéro SIREN : 487 779 035
Nom ou dénomination : La Banque Postale Consumer Finance

Ce dépôt a été enregistré le 09/08/2021 sous le numéro de dépôt 27008

La Banque Postale Consumer Finance (ex La Banque Postale Financement)

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

KPMG S.A.

Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels****(Exercice clos le 31 décembre 2020)**

A l'assemblée générale

La Banque Postale Consumer Finance (ex La Banque Postale Financement)

1-3 avenue François Mitterrand
93200 Saint-Denis

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société La Banque Postale Consumer Finance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Estimations comptables relatives au provisionnement du risque de crédit

Votre société comptabilise des dépréciations pour couvrir le risque de crédit inhérent à ses activités, en suivant les principes décrits dans la note 4.2.3 « Prêts et créances sur la clientèle » de l'annexe aux comptes annuels. Les notes 3 « Opérations avec la clientèle » (au sein de la partie 4.3 « Notes sur le bilan ») et 20 « Coût du risque » (au sein de la partie 4.5 « Notes sur le compte de résultat ») donnent des informations chiffrées sur les encours de crédit, les dépréciations associées et la constitution du coût du risque. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner et tester le dispositif de contrôle mis en place par la direction pour assurer le suivi des risques de crédit, identifier les risques de non-recouvrement et déterminer les dépréciations destinées à couvrir ces risques.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations et du caractère approprié de l'information communiquée dans l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire arrêté le 25 février 2021 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article L.823-16 du code de commerce confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 22 avril 2021

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Agnès Hussherr

KPMG S.A.



Marie-Christine Jolys



CONSUMER
FINANCE

COMPTES SOCIAUX

AU 31 DÉCEMBRE 2020

LA BANQUE POSTALE CONSUMER FINANCE

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance

au capital de 2 200 000 euros

Siège Social : 1-3 avenue François Mitterrand 93200 Saint-Denis Cedex

RCS Bobigny 487 779 035 – Code APE 6492Z

Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 09 051 330

Sommaire

1. Bilan social au 31 décembre 2020 (en K€)	3
2. Compte de résultat social au 31 décembre 2020 (en K€)	5
3. Affectation du résultat	6
4. Annexes aux comptes sociaux au 31 décembre 2020	6
4.1 Faits caractéristiques de l'exercice	6
4.2 Notes sur les principes comptables	7
4.2.1 Effets publics et valeurs assimilées	8
4.2.2 Créances sur les établissements de crédit.....	9
4.2.3 Prêts et créances sur la clientèle	9
4.2.4 Immobilisations incorporelles et corporelles.....	11
4.3 Notes sur le bilan.....	13
4.4 Note sur le hors bilan.....	18
4.5 Notes sur le compte de résultat	19
4.6 Autres informations.....	21
4.6.1 Rémunération des organes d'administration, de direction et de surveillance	21
4.6.2 Effectifs au 31 décembre 2020	22
4.6.3. Intégration fiscale.....	22
4.6.4 Société consolidante.....	22
4.6.5 Honoraires des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2020.....	22
4.6.6 Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice	23

1. Bilan social au 31 décembre 2020 (en K€)

ACTIF	Notes	31/12/2020	31/12/2019
CAISSE BANQUES CENTRALES		0	0
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	1	319 123	356 660
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	2	720 904	773 307
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	3	5 159 142	5 200 653
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE		0	0
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE		0	0
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME		0	0
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES		0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4	19 987	15 584
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5	621	1 115
AUTRES ACTIFS	6	3 210	3 356
COMPTES DE REGULARISATION	7	22 489	19 641
TOTAL DEL'ACTIF		6 245 475	6 370 315

PASSIF	Notes	31/12/2020	31/12/2019
BANQUES CENTRALES		0	0
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	8	5 329 737	5 543 372
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	9	2 902	3 000
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE		0	0
AUTRES PASSIFS	10	44 579	45 182
COMPTES DE REGULARISATION	11	2 336	1 919
PROVISIONS	12	3 221	2 070
DETTES SUBORDONNEES		0	0
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX - FRBG		0	0
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	13	862 701	774 772
CAPITAL SOUSCRIT		2 200	2 200
PRIMES D EMISSION		397 844	397 844
RESERVES		220	220
ECART DE REEVALUATION		0	0
PROVISIONS RELEMENTEES ET SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT		0	0
REPORT A NOUVEAU (+/-)		374 508	310 550
RESULTAT DE L EXERCICE (+/-)		87 929	63 957
TOTAL DU PASSIF		6 245 475	6 370 315

ENGAGEMENTS DONNES	Notes	31/12/2020	31/12/2019
ENGT DONNES - FINANCEMENT	4.4	1 410 382	1 184 328
ENGT DONNES FINANCEMENT EN FAVEUR D ETABLISSEMENT DE CREDIT		0	0
ENGT DONNES FINANCEMENT EN FAVEUR DE LA CLIENTELE		1 410 382	1 184 328
ENGT DONNES - GARANTIE		0	0
ENGT DONNES GARANTIE EN FAVEUR D ETABLISSEMENT DE CREDIT		0	0
ENGT DONNES GARANTIE EN FAVEUR DE LA CLIENTELE		0	0
ENGT DONNES - TITRES		0	0
ENGT DONNES - TITRES A LIVRER		0	0
ENGAGEMENTS RECUS		0	0
ENGT RECUS - FINANCEMENT		0	0
ENGT RECUS FINANCEMENT EN FAVEUR D ETABLISSEMENT DE CREDIT		0	0
ENGT RECUS FINANCEMENT EN FAVEUR DE LA CLIENTELE		0	0
ENGT RECUS - GARANTIE		0	0
ENGT RECUS GARANTIE EN FAVEUR D ETABLISSEMENT DE CREDIT		0	0
ENGT RECUS GARANTIE EN FAVEUR DE LA CLIENTELE		0	0
ENGT RECUS - TITRES		0	0
ENGT RECUS - TITRES A LIVRER		0	0

2. Compte de résultat social au 31 décembre 2020 (en K€)

COMPTE DE RESULTAT	Notes	31/12/2020	31/12/2019
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	14	246 193	247 729
INTERETS ET CHARGES ASSIMILES	15	-8 411	-17 015
REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE		0	0
COMMISSIONS - PRODUITS	16	35 455	34 842
COMMISSIONS - CHARGES	16	-588	-612
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION		0	0
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES		0	0
AUTRES PRODUITS D EXPLOITATION BANCAIRE	17	20 992	18 784
AUTRES CHARGES D EXPLOITATION BANCAIRE	18	-1 375	-1 406
PNB		292 266	282 321
CHARGES GENERALES D EXPLOITATION	19	-93 076	-93 736
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES		-2 103	-2 818
RESULTAT BRUT D EXPLOITATION		197 087	185 767
COUT DU RISQUE	20	-62 531	-77 273
RESULTAT D EXPLOITATION		134 556	108 494
GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES		0	0
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		134 556	108 494
RESULTAT EXCEPTIONNEL		0	0
IMPOT SUR LES BENEFICES		-46 627	-44 537
DOTATIONS NETTES AUX FONDS POUR RISQUE BANCAIRES GENERAUX ET AUX PROVISIONS REGLEMENTEES		0	0
RESULTAT NET		87 929	63 957

3. Affectation du résultat

Il est envisagé de verser sous forme de dividendes l'intégralité du résultat net, soit 87 929 K€.

4. Annexes aux comptes sociaux au 31 décembre 2020

Annexes aux comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2020 dont le total du bilan avant répartition s'élève à 6 245 475 K€ et le résultat net dégage un profit de 87 929 K€.

4.1 Faits caractéristiques de l'exercice

La Banque Postale Consumer Finance (LBPCF) a poursuivi au cours de l'exercice son activité de production et de distribution en bureau de poste ou à distance de crédits à la consommation en France.

Son offre est composée d'une gamme de prêts à taux fixe non affectés : prêts personnels (auto, projet, travaux et rachat), de prêts destinés à des clientèles plus ciblées (prêt étudiant, apprenti, intérimaire et prêt permis à 1€ par jour) et de crédits renouvelables.

La production 2020 de prêts personnels s'élève à 2,0 Mds€ pour un total de 176 004 contrats.

Le montant des demandes de fonds comptabilisées sur le crédit renouvelable au 31 décembre 2020 est de 209 M€.

Après le partenariat noué avec SOFIAP en 2018 sur le prêt personnel, LBPCF distribue une offre de crédits renouvelables 100% en ligne avec MA FRENCH BANK depuis juillet 2019.

En parallèle, LBPCF a poursuivi ses travaux visant à la digitalisation et l'automatisation de ses activités.

4.2 Notes sur les principes comptables

Les comptes de La Banque Postale Consumer Finance arrêtés au 31 décembre 2020 sont établis et présentés conformément aux dispositions réglementaires applicables aux établissements de crédit, telles que déterminées par le règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Provisions

Les provisions pour risques et charges sont constituées en vertu des dispositions du règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif à la comptabilisation des passifs. Ces provisions sont destinées à couvrir des risques et des charges nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise ; leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture, et à l'absence de contrepartie au moins équivalente attendue de ce tiers.

Autres informations

La Banque Postale Consumer Finance applique depuis 2009 le CRC 2009-03 (amendé par le règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014) relatif à la comptabilisation des commissions reçues par un établissement de crédit et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours. Ces derniers font l'objet d'un étalement sur la durée de vie effective des crédits.

La Banque Postale Consumer Finance octroie des indemnités de fin de carrière à ses salariés en vertu de la Convention Collective des Sociétés Financières. Les droits appliqués sont ceux associés au départ volontaire.

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières. Cette méthode d'évaluation se base sur un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

A ce titre, un engagement de 1 152 K€ a été comptabilisé au 31 décembre 2020 contre 964 K€ au 31 décembre 2019.

Informations relatives aux transactions entre parties liées

Toutes les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché. Les conditions peuvent être considérées comme normales lorsqu'elles sont habituellement pratiquées par l'établissement dans les rapports avec les tiers, de sorte que le bénéficiaire de la convention n'en retire pas un avantage par rapport aux conditions faites à un tiers quelconque de la société, compte tenu des conditions d'usage dans les sociétés du même secteur.

Conformément aux règlements ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014, nous vous informons qu'il n'y a pas d'opérations au titre des parties liées qui soient d'une part conclues à des conditions anormales de marché ou d'autre part en dehors de toutes opérations avec les entreprises liées mentionnées dans les annexes détaillées par poste.

4.2.1 Effets publics et valeurs assimilées

Les titres d'investissement détenus sont des titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir jusqu'à l'échéance avec la capacité de financer leur portage sur cet horizon.

Les titres d'investissement sont comptabilisés conformément à l'instruction CB 94-07, reprise par le règlement ANC n°2014-07. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat exclu. Le montant de la prime ou de la décote (différence entre prix d'acquisition coupon exclu et prix de remboursement) fait l'objet d'un échelonnement sur la durée de vie du titre selon la méthode actuarielle. Les intérêts courus de la période sont comptabilisés à l'actif dans des comptes de créances rattachées et en produits au compte de résultat.

Le solde de cette rubrique s'élève à 319 123 K€ contre 356 660 K€ au 31 décembre 2019.

La valeur de marché des titres d'investissement s'établit à 340 031 K€ au 31 décembre 2020.

4.2.2 Créances sur les établissements de crédit

Les sommes inscrites sous cette rubrique correspondent aux comptes à vue de La Banque Postale Consumer Finance ouverts auprès de La Banque Postale.

4.2.3 Prêts et créances sur la clientèle

Encours clientèle

Les créances clients sont constituées de crédits amortissables non affectés et de crédits renouvelables. Elles sont comptabilisées à leur valeur nominale en application du règlement ANC 2014-07. Les intérêts courus de la période sont comptabilisés à l'actif dans des comptes de créances rattachées et en produits au compte de résultat.

A compter du 31 décembre 2019, La Banque Postale Consumer Finance a fait évoluer ses modalités de suivi des encours clients et a, en particulier, revu les modalités d'identification et de provisionnement des encours qu'elle qualifie de sensibles (auparavant « incidentés »). Elle a adopté sur ces encours les éléments fondamentaux du modèle de provisionnement retenu dans l'application d'IFRS9 pour les besoins de la consolidation du Groupe La Banque Postale.

Au bilan, les encours clients sont classés selon 2 catégories comptables – les encours sains et les encours douteux – et suivis en termes de risque selon 3 catégories appelées Buckets :

- Bucket 1 (B1) : encours sains. Il s'agit des encours pour lesquels le risque de crédit n'a pas augmenté significativement depuis leur comptabilisation initiale (absence d'impayé ou impayé < 30 jours, absence de restructuration).

Au 31 décembre 2020, les encours sains représentent 4 392 M€ sur un total global de 5 440 M€

- Bucket 2 (B2) : encours sensibles. Il s'agit des encours ayant subi une dégradation significative du risque depuis leur comptabilisation initiale (encours sains considérés comme risqués) ou ayant un impayé de + 30 jours (encours sains incidentés)

- Bucket 3 (B3) : encours douteux. Les encours sont identifiés comme douteux ou douteux compromis dès lors qu'ils présentent en fin de mois un risque de crédit avéré (probabilité que les dispositions contractuelles initiales ne soient pas respectées) :

Encours douteux : il s'agit des dossiers qui présentent les caractéristiques suivantes : premier impayé de plus de 90 jours, dossiers ayant fait l'objet d'une restructuration, les restructurés en période probatoire inférieure à 12 mois, dossiers en période probatoire après régularisation de tous les impayés depuis moins de 60 jours, ou des dossiers faisant l'objet d'une contagion tiers (douteux ou douteux compromis).

Encours douteux compromis : il s'agit des dossiers dont la déchéance du terme est prononcée par les gestionnaires de manière individuelle. Les impayés et le capital restant dû sont alors exigibles.

Trois catégories de dossiers sont identifiées : les dossiers contentieux (non soumis à une procédure Banque de France), les dossiers surendettés (dossiers pour lesquels un plan de surendettement a été mis en place, en cours d'exécution, et qui présente de nombreux impayés) et les dossiers surendettés en moratoire (dossiers pour lesquels la Commission de Surendettement a décidé de geler la dette).

Les intérêts sur encours douteux sont comptabilisés conformément aux termes du contrat et entrent dans la base du calcul de la dépréciation probable. Lors du transfert en encours douteux compromis, la comptabilisation des intérêts cesse.

Le classement en encours douteux est abandonné et l'encours est de ce fait porté à nouveau en encours sains ou incidentés, lorsque :

- la période probatoire douteuse arrive à son terme,
- les dossiers à l'origine de la contagion tiers sont également reclassés en encours sains ou incidentés lorsque le tiers n'est plus contagionné.

Pour les encours douteux compromis, la créance devient immédiatement et totalement exigible, il n'y a plus de possibilité de reclassement en encours sains.

Encours fraudes : il s'agit des dossiers faisant l'objet d'une fraude avérée et présentant au moins un premier impayé de moins de 30 jours. Les encours de ces dossiers sont déclassés en créances douteuses.

La classification des encours entre encours sains et encours sensibles s'applique à un niveau contrat. Plusieurs engagements d'un même tiers peuvent figurer dans différents buckets : il n'y a pas de règle de contagion entre les buckets 1 et 2. La contagion par tiers s'applique dès lors qu'un des encours de ce tiers devient douteux et relève du bucket 3.

(i) La Banque Postale Consumer Finance ne distribue pas de microcrédit.

Constitution des provisions

En fin de mois, les encours B2 et B3 font l'objet d'une dépréciation à hauteur des pertes attendues suite à un défaut qui interviendrait sur la maturité du crédit : il s'agit des pertes encourues si le débiteur fait défaut à un moment quelconque pendant la durée de vie du crédit.

4.2.4 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition, augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation. Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées au coût historique amorti, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur. Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économiquement attendue du bien, il n'est pas retenu de valeur résiduelle.

Immobilisations incorporelles

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

Les projets sont amortis linéairement sur une durée de 5 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire sur la durée de vie attendue du bien pour l'entreprise, selon son propre rythme de consommation estimé des avantages économiques. Les durées d'amortissements généralement retenues sont les suivantes :

- agencements et installations : 5 ans
- mobilier : 10 ans
- matériel de bureau et informatique : 3 ans.

4.3 Notes sur le bilan

Note 1 : Effets Publics & Valeurs assimilées

(En milliers d'euros)	31-déc.-20	31-déc.-19
Titres d'investissement CADES et OAT	315 420	351 720
Décote / Surcote sur titres d'investissement CADES et OAT	438	728
Créances rattachées sur titres d'investissement CADES et OAT	3 264	4 212
TOTAL	319 123	356 660

Durée restant à courir au 31 décembre 2020						
(En milliers d'euros)	<= 3 mois	> 3 mois à <= 1 an	> 1 an à <= 2 ans	> 2 ans à <= 5 ans	> 5 ans	TOTAL
Obligations CADES et OAT	-	41 264	75 356	76 155	126 346	319 123
TOTAL	-	41 264	75 356	76 155	126 346	319 123

Note 2 : Créances sur les établissements de crédit

(En milliers d'euros)	31-déc.-20	31-déc.-19
Comptes à vue	720 684	772 758
Comptes et prêts à terme	-	-
Créances rattachées	220	549
TOTAL	720 904	773 307

Durée restant à courir au 31 décembre 2020						
(En milliers d'euros)	<= 3 mois	> 3 mois à <= 1 an	> 1 an à <= 2 ans	> 2 ans à <= 5 ans	> 5 ans	TOTAL
Comptes à vue	720 684					720 684
Comptes et prêts à terme	-					-
Créances rattachées	220					220
TOTAL	720 904	-	-	-	-	720 904

Note 3 : Opérations avec la clientèle

(En milliers d'euros)	31-déc.-20	31-déc.-19
Encours sain et incidentés	5 022 815	5 050 753
Créances saines rattachées	- 4 418	- 5 191
Encours douteux et compromis fraude *	420 097	407 577
Créances douteuses rattachées	1 636	1 701
provisions créances clients et fraudes	- 280 988	- 254 187
Provisions actualisations	-	-
TOTAL	5 159 142	5 200 653

Durée restant à courir au 31 décembre 2020						
(En milliers d'euros)	<= 3 mois	> 3 mois à <= 1 an	> 1 an à <= 2 ans	> 2 ans à <= 5 ans	> 5 ans	TOTAL
B1 - Encours sains	- 374 578	1 127 916	1 219 492	1 874 547	544 258	4 391 635
B2 - Encours sensibles	638 480					638 480
B3 - Encours douteux	410 015					410 015
Provisions sur encours B2	- 60 277					- 60 277
Provisions sur encours B3	- 220 712					- 220 712
TOTAL	392 929	1 127 916	1 219 492	1 874 547	544 258	5 159 142

Tableau de variation des dépréciations				
(En milliers d'euros)	31-déc.-19	Dotations	Reprises	31-déc.-20
Provisions sur créances clients et fraudes	- 254 187	- 280 988	254 187	- 280 988
Provisions sur actualisations	-			-
TOTAL	- 254 187	- 280 988	254 187	- 280 988

Note 4 : Immobilisations incorporelles

(En milliers d'euros)	31-déc.-20	31-déc.-19
Valeur brute	50 071	44 064
Amortissements	- 30 085	- 28 480
TOTAL Valeur nette	19 987	15 584

Tableau de variation des immobilisations incorporelles					
(En milliers d'euros)	Valeur brute au 31/12/19	Augmentation, acquisition de l'exercice, virement de poste à poste	Cessions de l'exercice	Diminution, virement de poste à poste	Valeur brute au 31/12/20
Immobilisations incorporelles	44 064	6 008		-	50 071
TOTAL Valeur brute	44 064	6 008	-	-	50 071

Tableau de variation des amortissements sur immobilisations incorporelles				
(En milliers d'euros)	Amortissements au 31/12/19	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Amortissements de l'exercice
Amort. des immobilisations incorporelles	28 480	1 604		30 085
TOTAL Amortissements	28 480	1 604	-	30 085

Note 5 : Immobilisations corporelles

(En milliers d'euros)	31-déc.-20	31-déc.-19
Valeur brute	8 415	8 411
Amortissements et provisions	- 7 794	- 7 296
TOTAL Valeur nette	621	1 115

Tableau de variation des immobilisations corporelles					
(En milliers d'euros)	Valeur brute au 31/12/19	Augmentation, acquisition de l'exercice, virement de poste à poste	Cessions de l'exercice	Diminution, virement de poste à poste	Valeur brute au 31/12/20
Installations générales, agencements, aménagements divers	3 910	4	-	-	3 914
Matériel informatique	2 218	-	-	-	2 218
Mobilier	2 282	-	-	-	2 282
Travaux en cours	-	-	-	-	-
TOTAL Valeur brute	8 411	4	-	-	8 415

Tableau de variation des amortissements sur immobilisations corporelles				
(En milliers d'euros)	Amortissements au 31/12/19	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Amortissements de l'exercice
Amort. des installations génér., agencements, aménagements div.	3 574	256	-	3 830
Amort. du matériel informatique	2 034	117	-	2 151
Amort. du mobilier	1 687	126	-	1 813
TOTAL Amortissements	7 296	498	-	7 794

Note 6 : Autres actifs

(En milliers d'euros)	31-déc.-20	31-déc.-19
Fournisseurs	12	78
Clients	1 444	1 519
Personnel	86	120
Dépôts et cautions versées	434	507
Assurances	1 231	1 132
Etat	4	-
Crédit de TVA	0	-
TOTAL	3 210	3 356

Note 7 : Comptes de régularisation (actif)

(En milliers d'euros)	31-déc.-20	31-déc.-19
Charges constatées d'avance	1 704	886
Produits à recevoir	20 785	18 754
Régularisations diverses	-	-
TOTAL	22 489	19 641

Note 8 : Dettes envers les établissements de crédits

(En milliers d'euros)	31-déc.-20	31-déc.-19
Emprunts à terme	5 329 000	5 537 000
Dettes rattachées	737	6 372
TOTAL	5 329 737	5 543 372

Note 9 : Opérations avec la clientèle (passif)

(En milliers d'euros)	31-déc.-20	31-déc.-19
Autres sommes dues	2 902	3 000
TOTAL	2 902	3 000

Note 10 : Autres passifs

(En milliers d'euros)	31-déc.-20	31-déc.-19
Fournisseurs et comptes rattachés	23 740	27 885
Personnel et comptes rattachés	10 789	10 911
Etat et comptes rattachés	5 742	2 542
Assurances	4 308	3 844
TOTAL	44 579	45 182

Note 11 : Comptes de régularisation (passif)

(En milliers d'euros)	31-déc.-20	31-déc.-19
Produits constatés d'avance	477	521
Autres	1 859	1 398
TOTAL	2 336	1 919

Note 12 : Provisions

(En milliers d'euros)	31-déc.-20	31-déc.-19
Provisions pour risques et charges	494	310
Provisions pour indemnités retraite	1 152	964
Provisions Hors Bilan	1 574	796
TOTAL	3 221	2 070

(En milliers d'euros)	Provisions				31/12/2020
	31/12/2019	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	
Provisions pour risques et charges	310	225	2	39	494
Provisions pour indemnités retraite	964	188			1 152
Provisions Hors Bilan	796	779			1 574
TOTAL	2 070	1 191	2	39	3 221

Note 13 : Capitaux propres (hors FRBG)

Le capital social de La Banque postale Consumer Finance d'un montant de 2 200 000 euros est divisé en 440 000 actions d'une seule catégorie entièrement libérées.

Répartition du capital		
	Nombre parts	%
SF2	286 000	65%
LBP SA	154 000	35%
	440 000	65%

(En milliers d'euros)	Capital	Primes d'émission et d'apport	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat	Capitaux propres hors FRBG
Capitaux propres au 31/12/2019 (avant affectation du résultat)	2 200	397 844	220	-	310 550	63 957	774 772
Affectation du résultat 2019					63 957	- 63 957	-
Résultat 2020				-		87 929	87 929
Total Capitaux propres au 31/12/2019 (avt affect. du résultat)	2 200	397 844	220	-	374 508	87 929	862 701

En 2020, le résultat net par action s'établit à 199,84 € ($87\,929\,100\text{ €} / 440\,000 = 199,84\text{ €}$, contre 145,36 € en 2019). Cette hausse s'explique par l'impact des modifications dans les modalités de calcul des provisions en 2019 (cf note 4.2.3).

4.4 Note sur le hors bilan

Les engagements de Consumer Finance en faveur de la clientèle au 31/12/2020 sont comptabilisés pour un total de 1 410 382 K€, contre 1 184 328 K€ au 31/12/2019.

Il y a ainsi :

- 28 400 K€ en prêt personnel représentant uniquement les dossiers acceptés et non encore décaissés.
- 1 381 982 K€ en crédit renouvelable représentant la totalité des fonds disponibles (réserves disponibles non utilisées ouvertes aux clients).

4.5 Notes sur le compte de résultat

Note 14 : Intérêts et produits assimilés

(En milliers d'euros)	31-déc.-20	31-déc.-19
Opérations avec les établissements de crédit	-	-
Opérations avec la clientèle	240 348	239 675
Opérations sur obligations et autres titres à revenu fixe	5 846	8 053
TOTAL	246 193	247 729

Note 15 : Intérêts et charges assimilées

(En milliers d'euros)	31-déc.-20	31-déc.-19
Opérations avec les établissements de crédit	- 1 079	7 608
Opérations sur obligations et autres titres à revenu fixe	600	733
Commissions de montage (apport réseau)	8 890	8 673
TOTAL	8 411	17 015

Note 16 : Commissions

(En milliers d'euros)	31-déc.-20	31-déc.-19
Commissions sur opérations avec la clientèle	133	303
Commissions d'assurance	35 322	34 538
TOTAL COMMISSIONS PRODUITS	35 455	34 842

(En milliers d'euros)	31-déc.-20	31-déc.-19
Commissions bancaires	588	612
TOTAL COMMISSIONS CHARGES	588	612

Note 17 : Autres produits d'exploitation bancaire

(En milliers d'euros)	31-déc.-20	31-déc.-19
Subventions	24	28
Autres produits	224	203
Participation aux bénéfices Assurance	20 743	18 553
TOTAL	20 992	18 784

Note 18 : Autres charges d'exploitation bancaire

(En milliers d'euros)	31-déc.-20	31-déc.-19
Autres charges	1 375	1 406
Provision sur risques	-	-
TOTAL	1 375	1 406

Note 19 : Charges générales d'exploitation

(En milliers d'euros)	31-déc.-20	31-déc.-19
Salaires	25 417	25 955
Charges sociales	10 223	9 279
Personnel détaché et intérimaire	1 374	1 851
Loyers et charges locatives	4 046	4 086
Maintenance informatique	3 673	3 597
Prestations informatique	12 653	10 620
Honoraires	9 871	7 904
Catalogues et imprimés	2 948	3 600
Publicité	3 425	6 690
Frais postaux et de telecom	3 851	4 144
Impôts et taxes	8 932	8 530
Autres charges d'exploitations	6 664	7 479
TOTAL	93 076	93 736

Note 20 : Coût du risque

(En milliers d'euros)	31-déc.-20	31-déc.-19
Provisions sur créances douteuses et fraudes	27 580	66 301
Provisions actualisations		- 25 205
Passages en perte (nets de récupérations sur créances amorties)	34 950	36 178
TOTAL	62 531	77 273

Les reprises sur créances amorties représentent 1 781 K€ en 2020 (contre 934 K€ en 2019).

Les pertes sont présentées pour leur montant brut sans tenir compte des reprises de provisions.

4.6 Autres informations

4.6.1 Rémunération des organes d'administration, de direction et de surveillance

Le 3 mars 2020, le comité des rémunérations s'est prononcé sur le montant de part variable des membres du Directoire, après examen de l'atteinte des objectifs fixés en février 2019 par le Conseil de surveillance et a fixé la rémunération fixe annuelle brute des membres du Directoire.

Conformément aux statuts, le Conseil de surveillance a approuvé, lors de sa séance du 27 mars 2020, à l'unanimité, le montant de la part variable et l'évolution de la rémunération fixe annuelle brute des membres du Directoire.

Au titre de leur mandat au sein du conseil de surveillance de la Banque Postale Consumer Finance, les membres du conseil de surveillance n'ont perçu aucune rémunération.

4.6.2 Effectifs au 31 décembre 2020

	2020	2019
Cadres La Banque Postale Financement	211	200
Non cadres La Banque Postale Financement	374	368
Cadres détachés	3	3
Non Cadres détachés	-	-
TOTAL	587	571

Ces chiffres reprennent la totalité des contrats CDI, que les effectifs soient présents ou non (maternité, suspension de contrat...).

4.6.3. Intégration fiscale

La Banque Postale Consumer Finance est entrée dans le groupe d'intégration fiscale La Poste le 1er janvier 2020.

4.6.4 Société consolidante

La Banque Postale Consumer Finance est consolidée au 31 décembre 2020 par intégration globale dans les comptes de La Banque Postale (SA à directoire et conseil de surveillance. 115 rue de Sèvres - 75275 Paris Cedex 06. RCS Paris n°421 100 645).

4.6.5 Honoraires des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2020

Les honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés sur l'exercice 2020 s'élèvent à 279 K€ (il n'y a pas eu de demande de Services Autres que la Certification des Comptes).

Le montant se répartit comme suit :

- Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit : 139.5 K€ au titre de la mission de commissariat aux comptes.
- Cabinet KPMG : 139.5 K€ au titre de la mission de commissariat aux comptes.

4.6.6 Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Depuis le 7 janvier 2021, la Société a pour dénomination sociale et pour nom commercial « La Banque Postale Consumer Finance ».

La Banque Postale Consumer Finance

Société anonyme à Directoire et conseil de surveillance
au capital de 2.200.000 euros
Siège social : 1-3 avenue François Mitterrand – 93200 Saint-Denis
R.C.S. 487 779 035 Bobigny

<p>OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DU DIRECTOIRE ET LES COMPTES DE L'EXERCICE 2020</p>

Au cours de l'année 2020, le Conseil de surveillance a exercé, dans le respect des dispositions légales et statutaires, les vérifications et contrôles qu'il a estimés nécessaires dans le cadre de sa mission de surveillance de la gestion de la société par le Directoire.

Ainsi, le Conseil a notamment examiné les comptes sociaux de l'exercice 2020 qui lui ont été présentés par le Directoire, conformément à la loi. Il a également examiné le rapport de gestion du Directoire portant sur l'activité de LBP CONSUMER FINANCE (LBP FINANCEMENT au cours de l'exercice 2020) au cours de cet exercice.

Le Conseil de surveillance n'a pas d'observation particulière à formuler sur les comptes et le rapport de gestion du Directoire.

**Pour le Conseil de surveillance,
le Président, Marc Batave**



La Banque Postale Consumer Finance
Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 2.200.000 euros
Siège social : 1-3 avenue François Mitterrand - 93200 Saint-Denis
R.C.S. 487 779 035 Bobigny

**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 7 MAI 2021**

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, des observations du Conseil de surveillance et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice 2020, approuve les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2020 et se soldant par un bénéfice de 87 929 099,58 euros. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale, en application de l'article 223 quater du Code général des impôts approuve également les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code, qui s'élèvent à un montant global de 34 092 euros et l'impôt correspondant d'une somme de 10 916 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

DEUXIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice et versement d'un dividende)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, après avoir constaté l'existence du résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2020 d'un montant 87 929 099,58 euros, approuve la proposition du Directoire de distribuer l'intégralité du résultat net aux actionnaires sous forme de dividende.

Ce dividende sera mis en paiement le 31 mai 2021.

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.



*Extrait certifié conforme à l'original
Le Secrétaire de l'Assemblée
Monsieur Dominique Orlando*

La Banque Postale Consumer Finance (ex La Banque Postale Financement)

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

KPMG S.A.

Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels****(Exercice clos le 31 décembre 2020)**

A l'assemblée générale

La Banque Postale Consumer Finance (ex La Banque Postale Financement)

1-3 avenue François Mitterrand
93200 Saint-Denis

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société La Banque Postale Consumer Finance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Estimations comptables relatives au provisionnement du risque de crédit

Votre société comptabilise des dépréciations pour couvrir le risque de crédit inhérent à ses activités, en suivant les principes décrits dans la note 4.2.3 « Prêts et créances sur la clientèle » de l'annexe aux comptes annuels. Les notes 3 « Opérations avec la clientèle » (au sein de la partie 4.3 « Notes sur le bilan ») et 20 « Coût du risque » (au sein de la partie 4.5 « Notes sur le compte de résultat ») donnent des informations chiffrées sur les encours de crédit, les dépréciations associées et la constitution du coût du risque. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner et tester le dispositif de contrôle mis en place par la direction pour assurer le suivi des risques de crédit, identifier les risques de non-recouvrement et déterminer les dépréciations destinées à couvrir ces risques.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations et du caractère approprié de l'information communiquée dans l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire arrêté le 25 février 2021 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article L.823-16 du code de commerce confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 22 avril 2021

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Agnès Hussherr

KPMG S.A.



Marie-Christine Jolys



CONSUMER
FINANCE

COMPTES SOCIAUX

AU 31 DÉCEMBRE 2020

LA BANQUE POSTALE CONSUMER FINANCE

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance

au capital de 2 200 000 euros

Siège Social : 1-3 avenue François Mitterrand 93200 Saint-Denis Cedex

RCS Bobigny 487 779 035 – Code APE 6492Z

Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 09 051 330

Sommaire

1. Bilan social au 31 décembre 2020 (en K€)	3
2. Compte de résultat social au 31 décembre 2020 (en K€)	5
3. Affectation du résultat	6
4. Annexes aux comptes sociaux au 31 décembre 2020	6
4.1 Faits caractéristiques de l'exercice	6
4.2 Notes sur les principes comptables	7
4.2.1 Effets publics et valeurs assimilées	8
4.2.2 Créances sur les établissements de crédit.....	9
4.2.3 Prêts et créances sur la clientèle	9
4.2.4 Immobilisations incorporelles et corporelles.....	11
4.3 Notes sur le bilan.....	13
4.4 Note sur le hors bilan.....	18
4.5 Notes sur le compte de résultat	19
4.6 Autres informations.....	21
4.6.1 Rémunération des organes d'administration, de direction et de surveillance	21
4.6.2 Effectifs au 31 décembre 2020	22
4.6.3. Intégration fiscale.....	22
4.6.4 Société consolidante.....	22
4.6.5 Honoraires des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2020.....	22
4.6.6 Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice	23

1. Bilan social au 31 décembre 2020 (en K€)

ACTIF	Notes	31/12/2020	31/12/2019
CAISSE BANQUES CENTRALES		0	0
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	1	319 123	356 660
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	2	720 904	773 307
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	3	5 159 142	5 200 653
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE		0	0
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE		0	0
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME		0	0
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES		0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4	19 987	15 584
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5	621	1 115
AUTRES ACTIFS	6	3 210	3 356
COMPTES DE REGULARISATION	7	22 489	19 641
TOTAL DEL'ACTIF		6 245 475	6 370 315

PASSIF	Notes	31/12/2020	31/12/2019
BANQUES CENTRALES		0	0
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	8	5 329 737	5 543 372
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	9	2 902	3 000
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE		0	0
AUTRES PASSIFS	10	44 579	45 182
COMPTES DE REGULARISATION	11	2 336	1 919
PROVISIONS	12	3 221	2 070
DETTES SUBORDONNEES		0	0
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX - FRBG		0	0
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	13	862 701	774 772
CAPITAL SOUSCRIT		2 200	2 200
PRIMES D EMISSION		397 844	397 844
RESERVES		220	220
ECART DE REEVALUATION		0	0
PROVISIONS RELEMENTEES ET SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT		0	0
REPORT A NOUVEAU (+/-)		374 508	310 550
RESULTAT DE L EXERCICE (+/-)		87 929	63 957
TOTAL DU PASSIF		6 245 475	6 370 315

ENGAGEMENTS DONNES	Notes	31/12/2020	31/12/2019
ENGT DONNES - FINANCEMENT	4.4	1 410 382	1 184 328
ENGT DONNES FINANCEMENT EN FAVEUR D ETABLISSEMENT DE CREDIT		0	0
ENGT DONNES FINANCEMENT EN FAVEUR DE LA CLIENTELE		1 410 382	1 184 328
ENGT DONNES - GARANTIE		0	0
ENGT DONNES GARANTIE EN FAVEUR D ETABLISSEMENT DE CREDIT		0	0
ENGT DONNES GARANTIE EN FAVEUR DE LA CLIENTELE		0	0
ENGT DONNES - TITRES		0	0
ENGT DONNES - TITRES A LIVRER		0	0
ENGAGEMENTS RECUS		0	0
ENGT RECUS - FINANCEMENT		0	0
ENGT RECUS FINANCEMENT EN FAVEUR D ETABLISSEMENT DE CREDIT		0	0
ENGT RECUS FINANCEMENT EN FAVEUR DE LA CLIENTELE		0	0
ENGT RECUS - GARANTIE		0	0
ENGT RECUS GARANTIE EN FAVEUR D ETABLISSEMENT DE CREDIT		0	0
ENGT RECUS GARANTIE EN FAVEUR DE LA CLIENTELE		0	0
ENGT RECUS - TITRES		0	0
ENGT RECUS - TITRES A LIVRER		0	0

2. Compte de résultat social au 31 décembre 2020 (en K€)

COMPTE DE RESULTAT	Notes	31/12/2020	31/12/2019
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	14	246 193	247 729
INTERETS ET CHARGES ASSIMILES	15	-8 411	-17 015
REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE		0	0
COMMISSIONS - PRODUITS	16	35 455	34 842
COMMISSIONS - CHARGES	16	-588	-612
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION		0	0
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES		0	0
AUTRES PRODUITS D EXPLOITATION BANCAIRE	17	20 992	18 784
AUTRES CHARGES D EXPLOITATION BANCAIRE	18	-1 375	-1 406
PNB		292 266	282 321
CHARGES GENERALES D EXPLOITATION	19	-93 076	-93 736
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES		-2 103	-2 818
RESULTAT BRUT D EXPLOITATION		197 087	185 767
COUT DU RISQUE	20	-62 531	-77 273
RESULTAT D EXPLOITATION		134 556	108 494
GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES		0	0
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		134 556	108 494
RESULTAT EXCEPTIONNEL		0	0
IMPOT SUR LES BENEFICES		-46 627	-44 537
DOTATIONS NETTES AUX FONDS POUR RISQUE BANCAIRES GENERAUX ET AUX PROVISIONS REGLEMENTEES		0	0
RESULTAT NET		87 929	63 957

3. Affectation du résultat

Il est envisagé de verser sous forme de dividendes l'intégralité du résultat net, soit 87 929 K€.

4. Annexes aux comptes sociaux au 31 décembre 2020

Annexes aux comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2020 dont le total du bilan avant répartition s'élève à 6 245 475 K€ et le résultat net dégage un profit de 87 929 K€.

4.1 Faits caractéristiques de l'exercice

La Banque Postale Consumer Finance (LBPCF) a poursuivi au cours de l'exercice son activité de production et de distribution en bureau de poste ou à distance de crédits à la consommation en France.

Son offre est composée d'une gamme de prêts à taux fixe non affectés : prêts personnels (auto, projet, travaux et rachat), de prêts destinés à des clientèles plus ciblées (prêt étudiant, apprenti, intérimaire et prêt permis à 1€ par jour) et de crédits renouvelables.

La production 2020 de prêts personnels s'élève à 2,0 Mds€ pour un total de 176 004 contrats.

Le montant des demandes de fonds comptabilisées sur le crédit renouvelable au 31 décembre 2020 est de 209 M€.

Après le partenariat noué avec SOFIAP en 2018 sur le prêt personnel, LBPCF distribue une offre de crédits renouvelables 100% en ligne avec MA FRENCH BANK depuis juillet 2019.

En parallèle, LBPCF a poursuivi ses travaux visant à la digitalisation et l'automatisation de ses activités.

4.2 Notes sur les principes comptables

Les comptes de La Banque Postale Consumer Finance arrêtés au 31 décembre 2020 sont établis et présentés conformément aux dispositions réglementaires applicables aux établissements de crédit, telles que déterminées par le règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Provisions

Les provisions pour risques et charges sont constituées en vertu des dispositions du règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif à la comptabilisation des passifs. Ces provisions sont destinées à couvrir des risques et des charges nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise ; leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture, et à l'absence de contrepartie au moins équivalente attendue de ce tiers.

Autres informations

La Banque Postale Consumer Finance applique depuis 2009 le CRC 2009-03 (amendé par le règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014) relatif à la comptabilisation des commissions reçues par un établissement de crédit et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours. Ces derniers font l'objet d'un étalement sur la durée de vie effective des crédits.

La Banque Postale Consumer Finance octroie des indemnités de fin de carrière à ses salariés en vertu de la Convention Collective des Sociétés Financières. Les droits appliqués sont ceux associés au départ volontaire.

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières. Cette méthode d'évaluation se base sur un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

A ce titre, un engagement de 1 152 K€ a été comptabilisé au 31 décembre 2020 contre 964 K€ au 31 décembre 2019.

Informations relatives aux transactions entre parties liées

Toutes les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché. Les conditions peuvent être considérées comme normales lorsqu'elles sont habituellement pratiquées par l'établissement dans les rapports avec les tiers, de sorte que le bénéficiaire de la convention n'en retire pas un avantage par rapport aux conditions faites à un tiers quelconque de la société, compte tenu des conditions d'usage dans les sociétés du même secteur.

Conformément aux règlements ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014, nous vous informons qu'il n'y a pas d'opérations au titre des parties liées qui soient d'une part conclues à des conditions anormales de marché ou d'autre part en dehors de toutes opérations avec les entreprises liées mentionnées dans les annexes détaillées par poste.

4.2.1 Effets publics et valeurs assimilées

Les titres d'investissement détenus sont des titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir jusqu'à l'échéance avec la capacité de financer leur portage sur cet horizon.

Les titres d'investissement sont comptabilisés conformément à l'instruction CB 94-07, reprise par le règlement ANC n°2014-07. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat exclu. Le montant de la prime ou de la décote (différence entre prix d'acquisition coupon exclu et prix de remboursement) fait l'objet d'un échelonnement sur la durée de vie du titre selon la méthode actuarielle. Les intérêts courus de la période sont comptabilisés à l'actif dans des comptes de créances rattachées et en produits au compte de résultat.

Le solde de cette rubrique s'élève à 319 123 K€ contre 356 660 K€ au 31 décembre 2019.

La valeur de marché des titres d'investissement s'établit à 340 031 K€ au 31 décembre 2020.

4.2.2 Créances sur les établissements de crédit

Les sommes inscrites sous cette rubrique correspondent aux comptes à vue de La Banque Postale Consumer Finance ouverts auprès de La Banque Postale.

4.2.3 Prêts et créances sur la clientèle

Encours clientèle

Les créances clients sont constituées de crédits amortissables non affectés et de crédits renouvelables. Elles sont comptabilisées à leur valeur nominale en application du règlement ANC 2014-07. Les intérêts courus de la période sont comptabilisés à l'actif dans des comptes de créances rattachées et en produits au compte de résultat.

A compter du 31 décembre 2019, La Banque Postale Consumer Finance a fait évoluer ses modalités de suivi des encours clients et a, en particulier, revu les modalités d'identification et de provisionnement des encours qu'elle qualifie de sensibles (auparavant « incidentés »). Elle a adopté sur ces encours les éléments fondamentaux du modèle de provisionnement retenu dans l'application d'IFRS9 pour les besoins de la consolidation du Groupe La Banque Postale.

Au bilan, les encours clients sont classés selon 2 catégories comptables – les encours sains et les encours douteux – et suivis en termes de risque selon 3 catégories appelées Buckets :

- Bucket 1 (B1) : encours sains. Il s'agit des encours pour lesquels le risque de crédit n'a pas augmenté significativement depuis leur comptabilisation initiale (absence d'impayé ou impayé < 30 jours, absence de restructuration).

Au 31 décembre 2020, les encours sains représentent 4 392 M€ sur un total global de 5 440 M€

- Bucket 2 (B2) : encours sensibles. Il s'agit des encours ayant subi une dégradation significative du risque depuis leur comptabilisation initiale (encours sains considérés comme risqués) ou ayant un impayé de + 30 jours (encours sains incidentés)

- Bucket 3 (B3) : encours douteux. Les encours sont identifiés comme douteux ou douteux compromis dès lors qu'ils présentent en fin de mois un risque de crédit avéré (probabilité que les dispositions contractuelles initiales ne soient pas respectées) :

Encours douteux : il s'agit des dossiers qui présentent les caractéristiques suivantes : premier impayé de plus de 90 jours, dossiers ayant fait l'objet d'une restructuration, les restructurés en période probatoire inférieure à 12 mois, dossiers en période probatoire après régularisation de tous les impayés depuis moins de 60 jours, ou des dossiers faisant l'objet d'une contagion tiers (douteux ou douteux compromis).

Encours douteux compromis : il s'agit des dossiers dont la déchéance du terme est prononcée par les gestionnaires de manière individuelle. Les impayés et le capital restant dû sont alors exigibles.

Trois catégories de dossiers sont identifiées : les dossiers contentieux (non soumis à une procédure Banque de France), les dossiers surendettés (dossiers pour lesquels un plan de surendettement a été mis en place, en cours d'exécution, et qui présente de nombreux impayés) et les dossiers surendettés en moratoire (dossiers pour lesquels la Commission de Surendettement a décidé de geler la dette).

Les intérêts sur encours douteux sont comptabilisés conformément aux termes du contrat et entrent dans la base du calcul de la dépréciation probable. Lors du transfert en encours douteux compromis, la comptabilisation des intérêts cesse.

Le classement en encours douteux est abandonné et l'encours est de ce fait porté à nouveau en encours sains ou incidentés, lorsque :

- la période probatoire douteuse arrive à son terme,
- les dossiers à l'origine de la contagion tiers sont également reclassés en encours sains ou incidentés lorsque le tiers n'est plus contagionné.

Pour les encours douteux compromis, la créance devient immédiatement et totalement exigible, il n'y a plus de possibilité de reclassement en encours sains.

Encours fraudes : il s'agit des dossiers faisant l'objet d'une fraude avérée et présentant au moins un premier impayé de moins de 30 jours. Les encours de ces dossiers sont déclassés en créances douteuses.

La classification des encours entre encours sains et encours sensibles s'applique à un niveau contrat. Plusieurs engagements d'un même tiers peuvent figurer dans différents buckets : il n'y a pas de règle de contagion entre les buckets 1 et 2. La contagion par tiers s'applique dès lors qu'un des encours de ce tiers devient douteux et relève du bucket 3.

(i) La Banque Postale Consumer Finance ne distribue pas de microcrédit.

Constitution des provisions

En fin de mois, les encours B2 et B3 font l'objet d'une dépréciation à hauteur des pertes attendues suite à un défaut qui interviendrait sur la maturité du crédit : il s'agit des pertes encourues si le débiteur fait défaut à un moment quelconque pendant la durée de vie du crédit.

4.2.4 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition, augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation. Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées au coût historique amorti, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur. Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économiquement attendue du bien, il n'est pas retenu de valeur résiduelle.

Immobilisations incorporelles

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

Les projets sont amortis linéairement sur une durée de 5 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire sur la durée de vie attendue du bien pour l'entreprise, selon son propre rythme de consommation estimé des avantages économiques. Les durées d'amortissements généralement retenues sont les suivantes :

- agencements et installations : 5 ans
- mobilier : 10 ans
- matériel de bureau et informatique : 3 ans.

4.3 Notes sur le bilan

Note 1 : Effets Publics & Valeurs assimilées

(En milliers d'euros)	31-déc.-20	31-déc.-19
Titres d'investissement CADES et OAT	315 420	351 720
Décote / Surcote sur titres d'investissement CADES et OAT	438	728
Créances rattachées sur titres d'investissement CADES et OAT	3 264	4 212
TOTAL	319 123	356 660

Durée restant à courir au 31 décembre 2020						
(En milliers d'euros)	<= 3 mois	> 3 mois à <= 1 an	> 1 an à <= 2 ans	> 2 ans à <= 5 ans	> 5 ans	TOTAL
Obligations CADES et OAT	-	41 264	75 356	76 155	126 346	319 123
TOTAL	-	41 264	75 356	76 155	126 346	319 123

Note 2 : Créances sur les établissements de crédit

(En milliers d'euros)	31-déc.-20	31-déc.-19
Comptes à vue	720 684	772 758
Comptes et prêts à terme	-	-
Créances rattachées	220	549
TOTAL	720 904	773 307

Durée restant à courir au 31 décembre 2020						
(En milliers d'euros)	<= 3 mois	> 3 mois à <= 1 an	> 1 an à <= 2 ans	> 2 ans à <= 5 ans	> 5 ans	TOTAL
Comptes à vue	720 684					720 684
Comptes et prêts à terme	-					-
Créances rattachées	220					220
TOTAL	720 904	-	-	-	-	720 904

Note 3 : Opérations avec la clientèle

(En milliers d'euros)	31-déc.-20	31-déc.-19
Encours sain et incidentés	5 022 815	5 050 753
Créances saines rattachées	- 4 418	- 5 191
Encours douteux et compromis fraude *	420 097	407 577
Créances douteuses rattachées	1 636	1 701
provisions créances clients et fraudes	- 280 988	- 254 187
Provisions actualisations	-	-
TOTAL	5 159 142	5 200 653

Durée restant à courir au 31 décembre 2020						
(En milliers d'euros)	<= 3 mois	> 3 mois à <= 1 an	> 1 an à <= 2 ans	> 2 ans à <= 5 ans	> 5 ans	TOTAL
B1 - Encours sains	- 374 578	1 127 916	1 219 492	1 874 547	544 258	4 391 635
B2 - Encours sensibles	638 480					638 480
B3 - Encours douteux	410 015					410 015
Provisions sur encours B2	- 60 277					- 60 277
Provisions sur encours B3	- 220 712					- 220 712
TOTAL	392 929	1 127 916	1 219 492	1 874 547	544 258	5 159 142

Tableau de variation des dépréciations				
(En milliers d'euros)	31-déc.-19	Dotations	Reprises	31-déc.-20
Provisions sur créances clients et fraudes	- 254 187	- 280 988	254 187	- 280 988
Provisions sur actualisations	-			-
TOTAL	- 254 187	- 280 988	254 187	- 280 988

Note 4 : Immobilisations incorporelles

(En milliers d'euros)	31-déc.-20	31-déc.-19
Valeur brute	50 071	44 064
Amortissements	- 30 085	- 28 480
TOTAL Valeur nette	19 987	15 584

Tableau de variation des immobilisations incorporelles					
(En milliers d'euros)	Valeur brute au 31/12/19	Augmentation, acquisition de l'exercice, virement de poste à poste	Cessions de l'exercice	Diminution, virement de poste à poste	Valeur brute au 31/12/20
Immobilisations incorporelles	44 064	6 008		-	50 071
TOTAL Valeur brute	44 064	6 008	-	-	50 071

Tableau de variation des amortissements sur immobilisations incorporelles				
(En milliers d'euros)	Amortissements au 31/12/19	Dotation de l'exercice	Reprises de l'exercice	Amortissements de l'exercice
Amort. des immobilisations incorporelles	28 480	1 604		30 085
TOTAL Amortissements	28 480	1 604	-	30 085

Note 5 : Immobilisations corporelles

(En milliers d'euros)	31-déc.-20	31-déc.-19
Valeur brute	8 415	8 411
Amortissements et provisions	- 7 794	- 7 296
TOTAL Valeur nette	621	1 115

Tableau de variation des immobilisations corporelles					
(En milliers d'euros)	Valeur brute au 31/12/19	Augmentation, acquisition de l'exercice, virement de poste à poste	Cessions de l'exercice	Diminution, virement de poste à poste	Valeur brute au 31/12/20
Installations générales, agencements, aménagements divers	3 910	4	-	-	3 914
Matériel informatique	2 218	-	-	-	2 218
Mobilier	2 282	-	-	-	2 282
Travaux en cours	-	-	-	-	-
TOTAL Valeur brute	8 411	4	-	-	8 415

Tableau de variation des amortissements sur immobilisations corporelles				
(En milliers d'euros)	Amortissements au 31/12/19	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Amortissements de l'exercice
Amort. des installations génér., agencements, aménagements div.	3 574	256	-	3 830
Amort. du matériel informatique	2 034	117	-	2 151
Amort. du mobilier	1 687	126	-	1 813
TOTAL Amortissements	7 296	498	-	7 794

Note 6 : Autres actifs

(En milliers d'euros)	31-déc.-20	31-déc.-19
Fournisseurs	12	78
Clients	1 444	1 519
Personnel	86	120
Dépôts et cautions versées	434	507
Assurances	1 231	1 132
Etat	4	-
Crédit de TVA	0	-
TOTAL	3 210	3 356

Note 7 : Comptes de régularisation (actif)

(En milliers d'euros)	31-déc.-20	31-déc.-19
Charges constatées d'avance	1 704	886
Produits à recevoir	20 785	18 754
Régularisations diverses	-	-
TOTAL	22 489	19 641

Note 8 : Dettes envers les établissements de crédits

(En milliers d'euros)	31-déc.-20	31-déc.-19
Emprunts à terme	5 329 000	5 537 000
Dettes rattachées	737	6 372
TOTAL	5 329 737	5 543 372

Note 9 : Opérations avec la clientèle (passif)

(En milliers d'euros)	31-déc.-20	31-déc.-19
Autres sommes dues	2 902	3 000
TOTAL	2 902	3 000

Note 10 : Autres passifs

(En milliers d'euros)	31-déc.-20	31-déc.-19
Fournisseurs et comptes rattachés	23 740	27 885
Personnel et comptes rattachés	10 789	10 911
Etat et comptes rattachés	5 742	2 542
Assurances	4 308	3 844
TOTAL	44 579	45 182

Note 11 : Comptes de régularisation (passif)

(En milliers d'euros)	31-déc.-20	31-déc.-19
Produits constatés d'avance	477	521
Autres	1 859	1 398
TOTAL	2 336	1 919

Note 12 : Provisions

(En milliers d'euros)	31-déc.-20	31-déc.-19
Provisions pour risques et charges	494	310
Provisions pour indemnités retraite	1 152	964
Provisions Hors Bilan	1 574	796
TOTAL	3 221	2 070

(En milliers d'euros)	Provisions				31/12/2020
	31/12/2019	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	
Provisions pour risques et charges	310	225	2	39	494
Provisions pour indemnités retraite	964	188			1 152
Provisions Hors Bilan	796	779			1 574
TOTAL	2 070	1 191	2	39	3 221

Note 13 : Capitaux propres (hors FRBG)

Le capital social de La Banque postale Consumer Finance d'un montant de 2 200 000 euros est divisé en 440 000 actions d'une seule catégorie entièrement libérées.

Répartition du capital		
	Nombre parts	%
SF2	286 000	65%
LBP SA	154 000	35%
	440 000	65%

(En milliers d'euros)	Capital	Primes d'émission et d'apport	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat	Capitaux propres hors FRBG
Capitaux propres au 31/12/2019 (avant affectation du résultat)	2 200	397 844	220	-	310 550	63 957	774 772
Affectation du résultat 2019					63 957	- 63 957	-
Résultat 2020				-		87 929	87 929
Total Capitaux propres au 31/12/2019 (avt affect. du résultat)	2 200	397 844	220	-	374 508	87 929	862 701

En 2020, le résultat net par action s'établit à 199,84 € ($87\,929\,100\text{ €} / 440\,000 = 199,84\text{ €}$, contre 145,36 € en 2019). Cette hausse s'explique par l'impact des modifications dans les modalités de calcul des provisions en 2019 (cf note 4.2.3).

4.4 Note sur le hors bilan

Les engagements de Consumer Finance en faveur de la clientèle au 31/12/2020 sont comptabilisés pour un total de 1 410 382 K€, contre 1 184 328 K€ au 31/12/2019.

Il y a ainsi :

- 28 400 K€ en prêt personnel représentant uniquement les dossiers acceptés et non encore décaissés.
- 1 381 982 K€ en crédit renouvelable représentant la totalité des fonds disponibles (réserves disponibles non utilisées ouvertes aux clients).

4.5 Notes sur le compte de résultat

Note 14 : Intérêts et produits assimilés

(En milliers d'euros)	31-déc.-20	31-déc.-19
Opérations avec les établissements de crédit	-	-
Opérations avec la clientèle	240 348	239 675
Opérations sur obligations et autres titres à revenu fixe	5 846	8 053
TOTAL	246 193	247 729

Note 15 : Intérêts et charges assimilées

(En milliers d'euros)	31-déc.-20	31-déc.-19
Opérations avec les établissements de crédit	- 1 079	7 608
Opérations sur obligations et autres titres à revenu fixe	600	733
Commissions de montage (apport réseau)	8 890	8 673
TOTAL	8 411	17 015

Note 16 : Commissions

(En milliers d'euros)	31-déc.-20	31-déc.-19
Commissions sur opérations avec la clientèle	133	303
Commissions d'assurance	35 322	34 538
TOTAL COMMISSIONS PRODUITS	35 455	34 842

(En milliers d'euros)	31-déc.-20	31-déc.-19
Commissions bancaires	588	612
TOTAL COMMISSIONS CHARGES	588	612

Note 17 : Autres produits d'exploitation bancaire

(En milliers d'euros)	31-déc.-20	31-déc.-19
Subventions	24	28
Autres produits	224	203
Participation aux bénéficiaires Assurance	20 743	18 553
TOTAL	20 992	18 784

Note 18 : Autres charges d'exploitation bancaire

(En milliers d'euros)	31-déc.-20	31-déc.-19
Autres charges	1 375	1 406
Provision sur risques	-	-
TOTAL	1 375	1 406

Note 19 : Charges générales d'exploitation

(En milliers d'euros)	31-déc.-20	31-déc.-19
Salaires	25 417	25 955
Charges sociales	10 223	9 279
Personnel détaché et intérimaire	1 374	1 851
Loyers et charges locatives	4 046	4 086
Maintenance informatique	3 673	3 597
Prestations informatique	12 653	10 620
Honoraires	9 871	7 904
Catalogues et imprimés	2 948	3 600
Publicité	3 425	6 690
Frais postaux et de telecom	3 851	4 144
Impôts et taxes	8 932	8 530
Autres charges d'exploitations	6 664	7 479
TOTAL	93 076	93 736

Note 20 : Coût du risque

(En milliers d'euros)	31-déc.-20	31-déc.-19
Provisions sur créances douteuses et fraudes	27 580	66 301
Provisions actualisations		- 25 205
Passages en perte (nets de récupérations sur créances amorties)	34 950	36 178
TOTAL	62 531	77 273

Les reprises sur créances amorties représentent 1 781 K€ en 2020 (contre 934 K€ en 2019).

Les pertes sont présentées pour leur montant brut sans tenir compte des reprises de provisions.

4.6 Autres informations

4.6.1 Rémunération des organes d'administration, de direction et de surveillance

Le 3 mars 2020, le comité des rémunérations s'est prononcé sur le montant de part variable des membres du Directoire, après examen de l'atteinte des objectifs fixés en février 2019 par le Conseil de surveillance et a fixé la rémunération fixe annuelle brute des membres du Directoire.

Conformément aux statuts, le Conseil de surveillance a approuvé, lors de sa séance du 27 mars 2020, à l'unanimité, le montant de la part variable et l'évolution de la rémunération fixe annuelle brute des membres du Directoire.

Au titre de leur mandat au sein du conseil de surveillance de la Banque Postale Consumer Finance, les membres du conseil de surveillance n'ont perçu aucune rémunération.

4.6.2 Effectifs au 31 décembre 2020

	2020	2019
Cadres La Banque Postale Financement	211	200
Non cadres La Banque Postale Financement	374	368
Cadres détachés	3	3
Non Cadres détachés	-	-
TOTAL	587	571

Ces chiffres reprennent la totalité des contrats CDI, que les effectifs soient présents ou non (maternité, suspension de contrat...).

4.6.3. Intégration fiscale

La Banque Postale Consumer Finance est entrée dans le groupe d'intégration fiscale La Poste le 1er janvier 2020.

4.6.4 Société consolidante

La Banque Postale Consumer Finance est consolidée au 31 décembre 2020 par intégration globale dans les comptes de La Banque Postale (SA à directoire et conseil de surveillance. 115 rue de Sèvres - 75275 Paris Cedex 06. RCS Paris n°421 100 645).

4.6.5 Honoraires des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2020

Les honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés sur l'exercice 2020 s'élèvent à 279 K€ (il n'y a pas eu de demande de Services Autres que la Certification des Comptes).

Le montant se répartit comme suit :

- Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit : 139.5 K€ au titre de la mission de commissariat aux comptes.
- Cabinet KPMG : 139.5 K€ au titre de la mission de commissariat aux comptes.

4.6.6 Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Depuis le 7 janvier 2021, la Société a pour dénomination sociale et pour nom commercial « La Banque Postale Consumer Finance ».